



Devis signe assurance

Par **Cé67**, le **11/05/2023** à **08:55**

Bonjour,

Dans le cadre d'un dégât des eaux au-dessus de chez moi, mon plafond a été endommagé. Il n'y a personne qui habite au-dessus et je n'ai pas de contact direct avec le propriétaire. Lorsque j'ai reçu le devis ne sachant pas la démarche à suivre, j'ai signé le devis et je l'ai envoyé à mon assurance, en sachant que le devis n'est pas à mon nom.

Cela m'engage-t-il au niveau des réparations, en sachant que le devis n'a pas encore été examiné par mon assurance ?